

<https://www.pouruneconstituante.fr/spip.php?article2179>



Comme l'histoire se répète ou... Autres temps, autres mœurs ?

- Cercles locaux - Moissac (82) -



Publication date: mardi 3 octobre 2023

Copyright © ASSOCIATION POUR UNE CONSTITUANTE - Tous droits
réservés

Des similitudes quand-même !

Le roi Louis XVI avait convoqué les États Généraux pour résoudre la crise financière et politique qui sévissait en France. Nous pouvons dire que - cette convocation a fait naître la Révolution française, car le tiers état, mécontent de ses droits politiques limités, s'est proclamé Assemblée nationale et a réclamé une nouvelle constitution.

Donc le 17 juin 1789, les députés du tiers état, soutenus par le clergé et la noblesse, se sont déclarés Assemblée nationale constituante. Ils ont affirmé qu'ils représentaient la nation toute entière et non seulement leur propre ordre.

En somme, les États généraux ont été une institution politique pré-révolutionnaire qui a joué un rôle important dans le déclenchement de la Révolution française en transformant l'Assemblée en une force politique majeure en France.

Si les cahiers de doléances étaient des documents historiques utilisés pendant la période de la Révolution française. Il s'agissait d'un moyen par lequel les citoyens français pouvaient exprimer leurs plaintes, leurs préoccupations, leurs souhaits et leurs revendications au gouvernement.

Ils étaient un élément clé du processus qui a conduit à la convocation des États généraux et, ultérieurement, à la rédaction de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen et à la Révolution qui a suivi.

Reprenons le Contexte historique de l'époque : la France était confrontée à de graves problèmes économiques, sociaux et politiques.

Le système monarchique, marqué par des inégalités sociales importantes, des problèmes financiers, des violences arbitraires de la Maréchaussée, était de plus en plus critiqué.

Alors rappelons au Roi Macron l'histoire de la France, après quelques siècles, loin d'être sans histoires, certes ! Que le contexte politique d'aujourd'hui vaut bien celui d'hier, NON ?

Et surtout il est tant de rappeler à notre foutu roi Macron et à l'Assemblée nationale (2017-2023) que la Révolution française (1789-1799) a introduit des concepts de droits individuels et de gouvernement du peuple, ce qui est toujours inscrit dans notre constitution de 1958, NON ?